



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 120786

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les vives inquiétudes des professionnels de la filière équestre, à la suite de la remise en cause, par la Commission européenne, du taux de TVA réduit à 5,5 % appliqué aux activités équestres. Le 22 septembre 2011, M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire avait répondu à la question écrite de M. le sénateur Pierre Jarlier (n° 19805). Dans cette réponse il précisait que « les questions relatives à l'application du droit communautaire concernant la TVA relèvent plus particulièrement des attributions du ministère chargé du budget ». Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin que les activités équestres puissent continuer à bénéficier du taux réduit de TVA accordé à toutes les autres productions agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120786

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11223

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)